



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de Formation de Base à la Sécurité Fish (CFBS F) Formation sécurité des personnels embarqués à la pêche

Primo-délivrance

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de références

Décision D.A.M. du 08 février 2016 portant approbation de la formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres.

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestations de formation menant au certificat de formation de base à la sécurité Fish (**CFBS F**) :

- Attestation de formation aux techniques individuelles de survie F (**TISF**).
- Attestation de formation de base à la lutte contre l'incendie F (**FBLIF**).
- Attestation de formation aux premiers secours élémentaires (**EM1**).
- Attestation de formation à la prévention des risques à bord (**PRAB**).

Objectifs de la formation

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, le (la) stagiaire sera capable, au _____ sortir de la formation :

✓ d'appliquer consignes et mesures de survie en mer en cas d'abandon de navire, de réagir efficacement et rapidement en cas de chute d'un homme à la mer (U.V. TIS/Fish),

✓ de réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à des situations d'urgence dues à un incendie, de lutter efficacement contre un incendie à bord (U.V. FBLI/Fish),

✓ de prévenir les risques, de porter les 1ers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires d'assistance aux personnes en détresse physique (U.V. PSC1),

✓ d'identifier les principaux risques et dangers liés aux activités des petits navires de pêche, de distinguer les différentes responsabilités de chacun des intervenants (U.V. PRAB/Fish).

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à un Certificat de Formation de Base à la Sécurité Fish doit être titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.

Les candidats déjà titulaires d'un PSC1 ou d'un PSE1/2 de moins d'un an pourront être dispensés de 07 heures de formation sur présentation de l'attestation de formation originale.

Publics concernés

Tout marin devant embarqué sur un navire armé à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres.

Validité

Attestation valable 1 an, à faire transformer en certificat.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

27 heures

Minimum : 8

Maximum : 12

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBLI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs

Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques en mer et en caisson de feu, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée,

Modalités d'évaluation

Formation théorique et pratique.
Uniquement en présentiel.

Assiduité, participation + tests.
Contrôle continu de formation.

Théorie : Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacun des modules lors du test des connaissances.

Pratique : valider les compétences sous forme d'exercices pratiques conformément au référentiel

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>